

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 février 2024

N° 009-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 2

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

7 février 2024,

affichée le 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

MM. KOCIUBA, CAPITAIN, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, MAQUIN

Absents excusés :

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absents excusés : Mr STIENNE, Mr KRAWIEC

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION

Secrétaire de séance : Mr GOURNET

Le procès-verbal du 12 décembre 2023 est approuvé.

Objet : Tarifs communaux.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 29 janvier 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DÉCIDE d'ajouter le tarif pour une case au columbarium pour une durée de 30 ans à la liste des tarifs communaux à compter du 19 février 2024 (conférer annexe)

-PRÉCISE que les tarifs fixés seront reconduits par tacite reconduction

Le secrétaire de séance
Pascal GOURNET



Le Maire
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 19 février 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 19 février 2024
de la publication le 19 février 2024
Mise en ligne sur le site internet le 19 février 2024

<u>Droits de places utilisées par les forains/ 1 semaine maximum (pas de prorata) + payables à l'avance</u>	<u>Euros</u>
Gros manèges (auto scooters, paratroupeur, etc..)	180,00 €
Salle de jeux (machines à pièces, casino, etc..)	130,00 €
Trampoline, super Mario, etc...	90,00 €
Manèges enfantins (voltigeur, etc...)	50,00 €
Tirs, confiseries, friteries etc.	40,00 €
Barbe à papa, glaciers, pêche aux canards, coup de poing, etc...	25,00 €
Installations des forains hors période des fêtes	50 % des tarifs fixés
Cirque ou animation jusqu'à 200m2 pour 3 jours/non proratisés et payables à l'avance	350,00 €
Cirque ou animation plus de 200m2 pour 3 jours/non proratisés et payables à l'avance	500,00 €
<u>Droits de place des buvettes, forfait/durée de l'évènement</u>	
Jusque 15 m linéaire	142,00 €
Par mètre supplémentaire au-dessus de 15 m	20,00 €
Type barnum	88,00 €
Type barnum + 15 m linéaire : commerçants de Sault-lès-Rethel	96,00 €
<u>Droit de place occasionnel, le mètre carré :</u>	2, 00 €
<u>Droit de place des commerçants ambulants/par an:</u>	250, 00€
Hors période de fêtes (friterie, pizzas, etc...)	
<u>Utilisation du domaine public/par an</u>	
Panneau publicitaire donnant sur le domaine public	500, 00€
<u>Stationnement de taxi, droit de place/par an</u>	200, 00€
<u>Concessions dans le cimetière :</u>	
Concessions trentenaires	200,00 €
Concessions cinquantenaires	400,00 €
<u>Concessions au columbarium :</u>	
Concessions cinquantenaires	1 500,00 €
Concessions trentenaires	1 000,00 €
<u>Prêt de table et bancs :</u>	
Caution pour un ensemble de 1 table et 2 bancs	100,00 €
<u>Location de table type « mange debout » :</u>	
Location pour un ensemble de 1 table et 1 housse	15.00 €